

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2017

### DELIBERATION N°17/085

#### Convention Opérationnelle entre la Commune de Pommiers et l'EPORA Secteur entrée de bourg nord

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 742 150€ HT, et du montant prévisionnel du coût de requalification du foncier évalué à 1 836 000 €HT environ, frais annexes inclus ;
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à réaliser un programme de 51 logements dont 20 logements sociaux locatifs et 10 logements en accession sociale;
- ✓ Approuve les termes de la Convention Opérationnelle entre la Commune de Pommiers et l'EPORA relative au secteur entrée de bourg nord
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Premier Vice-Président  
Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINIERI

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Raymond DIAL

23 MAI 2017